

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 05 août 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 4 pouvoirs	24 juillet 2025	25 juillet 2025

N° délibération	Objet
2025-102	Avenant au contrat de développement touristique 2023-2025 entre la Région Bretagne et la Destination touristique – prolongation année 2026

Le 05 août 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Josiane GUINVARC'H à Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Mickaël TOULLEC

Rapporteur : Eric PRIGENT

Le contrat de développement touristique signé avec la Destination touristique Cœur de Bretagne et la région Bretagne pour les années 2023 à 2025 arrive à son terme.

Il est proposé par la Région de proroger d'une année, par avenant, ce contrat afin de permettre la finalisation des plans d'actions triennaux, de rappeler les moyens humains, techniques et financiers

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 06/08/2025

Publié le

ID : 029-200067197-20250805-2025102-DE

nécessaires et mobilisable par la structure pour la finalisation et l'évaluation du plan d'actions pluriannuel.

Le projet d'avenant 2026 a été voté en assemblée régionale, il est présenté au conseil communautaire.

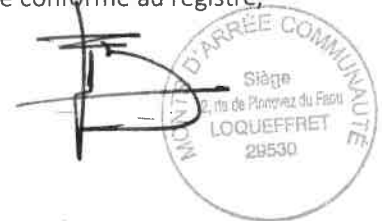
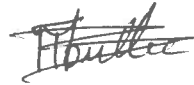
En tant que signataire du contrat de développement touristique 2023-2025, la communauté de communes est invitée à signer également l'avenant de prorogation sur l'année 2026.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant proposé
- Autorise le président à signer l'avenant 2026 au contrat de développement touristique 2023-2025 entre la région Bretagne et la Destination touristique

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 06 août 2025